

4.2 LISTE DES ENSEIGNANTS :

ÉTABLIR, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, UNE LISTE À JOUR DES ENSEIGNANTS ET LA METTRE À DISPOSITION DES ÉLÈVES.

CHARRADI ABDELLAH

- CATÉGORIE D'AUTORISATION
 - B
- QUALIFICATION
 - TITRE PRO
- NUMÉRO D'AUTORISATION D'ENSEIGNER
 - A2206700200

4.3 DESIGNER L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

DÉSIGNER UN OU DES RÉFÉRENT(S) PÉDAGOGIQUE(S), UNE OU DES PERSONNE(S) CHARGÉE(S) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES, UN OU PLUSIEURS RÉFÉRENT(S) HANDICAP

RÉPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- CHARRADI ABDELLAH

CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

- CHARRADI ABDELLAH

RÉFÉRENT HANDICAP

- CHARRADI ABDELLAH